

Paris, le 3 octobre 2019

Communiqué de presse

Rapport annuel 2019 de l'Observatoire des tarifs bancaires

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de trois engagements pris par les banques sur les tarifs bancaires : le premier, pris en septembre 2018, portait sur la mise en place d'un plafonnement global de frais d'incidents pour les clients identifiés en situation de fragilité financière et ayant souscrit l'offre spécifique. Les deux autres engagements, pris le 11 décembre 2018, lors d'une réunion avec le président de la République, portaient sur un gel des tarifs bancaires à la hausse pour 2019 et la mise en place d'un plafond de frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement pour tous les clients identifiés en situation de fragilité financière.

Sémaphore Conseil, pour l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB), a collecté les données tarifaires brutes de l'Extrait standard des tarifs (EST) issues des plaquettes en vigueur au 5 janvier 2019¹ de 101 banques à réseau et 8 banques en ligne, représentant au total 98,02 % des parts de marchés de comptes courants de particuliers à fin 2018. Au regard de ces données, l'OTB a constaté qu'il n'y avait eu effectivement aucune hausse de tarifs en 2019 et que cinq tarifs étaient même en baisse – les abonnements permettant de gérer les comptes internet, les produits offrant des alertes sur compte par SMS, les cartes de paiement à débit différé ou à autorisation systématique et les frais de mise en place des prélèvements.

L'Observatoire a étudié plus spécifiquement les divers frais d'incidents bancaires facturés à la clientèle de particuliers. Comme l'an passé, il a pu constater que les tarifs liés à un encadrement législatif ou réglementaire étaient assez homogènes d'un établissement à l'autre et quasiment toujours au montant du plafond. Il relève de larges dispersions tarifaires pour d'autres frais d'incidents, notamment les lettres sur compte débiteur ou lettres d'information préalable, et peu d'évolutions tarifaires à la baisse. Il note toutefois, que ces disparités voient leurs effets limités du fait de l'inclusion de ces frais dans le périmètre des plafonnements globaux mis en place par les banques pour les clients fragiles. L'Observatoire constate également quelques faibles évolutions sur les frais de rejet de prélèvement avec la mise en place de plafonds mensuels (9 établissements) et l'introduction d'offres groupées de services sans découvert et sans frais de rejets de prélèvement.

¹ Les données collectées sont celles qui étaient applicables au 5 janvier 2019 et disponibles sur les sites internet des établissements au plus tard le 22 juillet 2019.

T6 Évolution des tarifs bancaires, en moyennes pondérées, entre le 31 décembre 2012 et le 5 janvier 2019

(prix en euros ; évolution en %)

Liste des services	Prix moyen pondéré au 5 janv. 2019	Prix moyen pondéré au 31 déc. 2018	Évolution 31 déc. 2018 - 5 janv. 2019	Prix moyen pondéré au 31 déc. 2017	Évolution 31 déc. 2017 - 31 déc. 2018	Évolution 2012 - 31 déc. 2012 - 5 janv. 2019
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet	0,57	0,94	- 39,36	2,54	- 77,55	- 92,72
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	18,68	18,91	- 1,21	22,75	- 16,87	- 24,85
Carte de paiement internationale à débit immédiat	41,64	41,64	0,00	41,00	1,56	10,71
Carte de paiement internationale à débit différé	43,15	43,47	- 0,73	44,00	- 1,20	- 2,33
Carte de paiement à autorisation systématique	31,29	31,34	- 0,16	31,31	0,10	5,00
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,91	0,91	0,00	0,91	0,00	- 2,24
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro						
En agence	3,99	3,99	0,00	3,80	5,00	14,00
Par internet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de prélèvement						
Mise en place	0,19	0,22	- 13,63	0,21	4,76	- 93,44
Par unité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention	7,66	7,66	0,00	7,70	- 0,52	- 6,92
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,23	24,24	0,00	24,72	- 1,94	- 0,77
Frais de tenue de compte actif	19,11	19,11	0,00	18,98	0,68	164,08

Note : Les données historiques ont été ajustées en tenant compte des fusions d'établissements sur toute la période d'analyse. Aucune comparaison des données de ce tableau avec celles publiées antérieurement par l'OTB n'est donc possible.

Sources : Banque de France, Sémaphore Conseil – réalisation : secrétariat général du CCSF.

L'intégralité du rapport figure sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.

Composé à parité de représentants des établissements de crédit et des associations de consommateurs, l'**Observatoire des tarifs bancaires (OTB)** s'appuie, pour la collecte et le traitement des données tarifaires, sur un cabinet indépendant, Sémaphore Conseil. L'OTB bénéficie également du concours de la Banque de France, des instituts d'émission d'outre-mer (IEDOM et IEOM), ainsi que de la direction générale du Trésor et de l'Insee.

Contact presse : Anne Carrère, responsable de la Communication et des Affaires publiques.
Tél. 01.42.92.25.09